



DECISION MUNICIPALE N° 005/DM/CKY/CAB/2026 DU 09 JUILLET 2026 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/RCE/DMI/CIPM/CKY/2026 DU 08 MAI 2026 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS (3) FORAGES EQUIPES DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE (PMH) DANS LES LOCALITES DE BEGUI, KEN ROUTE ET CARREFOUR CLAUDE DANS LA COMMUNE DE KON-YAMBETTA, DEPARTEMENT DU MBAM-ET-INOUBOU, REGION DU CENTRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KON-YAMBETTA, « AUTORITE CONTRACTANTE »

- Vu la constitution ;
Vu la loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées.
Vu La loi n°2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi des finances de la République du Cameroun pour le compte de l'exercice 2026 ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011, portant organisation du gouvernement ;
Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du gouvernement ;
Vu le décret n° 2018/336 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
Vu la circulaire n° 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics;
Vu la Circulaire N° 0001877/C/MINFI du 31 Décembre 2025 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2026 ;
vu l'avis d'appel d'offres national N°004/AONO/RCE/DMI/CIPM/CKY/2026 DU 08 MAI 2026 du 12 mars 2026 en en procédure d'urgence pour les travaux de construction de trois (3) forages équipés de pompe a motricité humaine (PMH) dans les localités de Begui, Ken route et carrefour Claude dans la Commune de Kon-Yambetta, Département du Mbam et Inoubou, Région du Centre ;
Vu la proposition d'attribution de la CIPM/KY du 03 juillet 2026 ;
Vu les disponibilités budgétaires et les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1 : L'entreprise ci-après désignée est retenue comme adjudicataire des lots de Marchés susmentionnés.

Entreprise	Lot	Montant de l'offre HT (FCFA)	Montant de l'offre TTC (FCFA)	Rabais	Délais
LOGISTIC FARMS SARL Tél : 699 57 98 55	1	6 708 595	8 000 000	//	Trois (3) mois
	2	6 708 595	8 000 000	//	Trois (3) mois
	3	6 708 595	8 000 000	//	Trois (3) mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Kon-Yambetta, le 09 juillet 2026
Le Maire de la Commune de Kon-Yambetta
(Maître d'Ouvrage)

Copies :

- DDMINMAP/MI
- ARMP
- DDMINADER/MI
- Président CIPM/KY
- Affichage / chrono
- Intéressé

Le Maire De La Commune De Kon-Yambetta
(Autorité Contractante/Maitre d'Ouvrage)
Mme ARROYE BETOU Ursule



COMMUNIQUE N° 005/C/CKY/CAB/2026 DU 09 JUILLET 2026

**PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL
N°004/AONO/RCE/DMI/CIPM/CKY/2026 DU 08 MAI 2026 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DE TROIS (3) FORAGES EQUIPES DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE (PMH) DANS LES
LOCALITES DE BEGUI, KEN ROUTE ET CARREFOUR CLAUDE DANS LA COMMUNE DE KON-YAMBETTA,
DEPARTEMENT DU MBAM-ET-INOUBOU, REGION DU CENTRE**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KON-YAMBETTA, AUTORITE CONTRACTANTE COMMUNIQUE :

Article 1 : Par décision municipale N° 005/DM/CKY/CAB/2026 du 09 juillet 2026, et suivant la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) de Kon-Yambetta du 03 juillet 2026, le Marché objet de l'avis d'Appel d'Offres susvisé est attribué au soumissionnaire ci-après :

Entreprise	Lot	Montant de l'offre HT (FCFA)	Montant de l'offre TTC (FCFA)	Rabais	Délais
LOGISTIC FARMS SARL Tél : 699 57 98 55	1	6 708 595	8 000 000	//	Trois (3) mois
	2	6 708 595	8 000 000	//	Trois (3) mois
	3	6 708 595	8 000 000	//	Trois (3) mois

Article 2 : L'attributaire est invité à se présenter dans un délai de sept (07), à compter de la date de diffusion du présent communiqué, au Service des marchés de la Commune de Kon-Yambetta en vue de l'établissement des contrats y relatifs.

Kon-Yambetta, le 09 juillet 2026

**Le Maire de la Commune de Kon-Yambetta
(Autorité Contractante)**

Ampliations :

- PREFET/MI ;
- ARMP/YDE;
- DDMINMAP/MI;
- DDMINADER/MI ;
- PRESIDENT CIPM/KY;
- INTERSSE;
- ARCHIVES/CHRONO.

Le Maire De La Commune De Kon-Yambetta
(Autorité Contractante/Maitre d'Ouvrage)

Mme ARROYE BETOU Ursule